



NON À L'ORDRE INFIRMIER

Signez la pétition

POUR L'ABROGATION de la loi et du décret portant création et inscription automatique aux ordres des infirmiers, des masseurs-kinésithérapeutes, des pédicures-podologues et du code de déontologie.

Depuis 12 ans que l'ordre infirmier existe, pas une fois nous ne l'avons entendu évoquer la dégradation sans précédent de nos conditions de travail. En 2010, lors du droit d'option faisant perdre la reconnaissance de la pénibilité de la profession et le départ anticipé à la retraite, l'ONI (Ordre national des infirmiers) est resté muet.

Les ordres, nous voyons leurs missions : il ne s'agit pas de défendre une profession, non, il s'agit de nous maintenir en état de soumission. Ce sont des chambres disciplinaires. Dans la Fonction publique, tout existe pour la défense individuelle et collective via les Commissions administratives paritaires (CAP) et le Comité d'Hygiène et de Sécurité et des Conditions de Travail (CHS-CT).

Alors si vous refusez cela, signez cette pétition que nous transmettrons au ministère de la santé et des solidarités.

La seule réponse du ministre des tutelles à la demande de moyens en effectifs pour des conditions d'exercice et pour la sécurité des soins, c'est la parution du décret concernant l'inscription automatique aux ordres infirmiers et pédicures-podologues.

«Même gratuits, on n'en veut pas !».

On pourrait trouver cela drôle,
c'est juste INSULTANT !

[illegible]